

Beychac et Cailleau le 25 juillet 2023

Dossier suivi par : AN / DLL
urbanisme@mairie-beychac.fr
05.56.72.96.35.
Service urbanisme

UDAP de la Gironde
Madame l'Architecte des Bâtiments de France
54 rue Magnedie
CS 41229
33074 BORDEAUX Cedex

Objet : Révision PLU commune Beychac et Cailleau
Extinction de la servitude AC1

Madame,

C'est avec intérêt que j'ai pris connaissance de votre courrier reçu en Mairie le 30 juin 2023 par lequel vous me faite part de la possibilité d'éteindre la servitude AC1 de notre territoire dans le cadre de la révision de notre PLU.

Nous répondons favorablement à cette proposition.

Vous souhaitant bonne réception, je vous prie de croire, Madame, en l'expression de ma meilleure considération.

Le Maire,



Philippe GARRIGUE